UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX

« Organisation Mondiale de la Famille »

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026–2031

Document présenté par les organisations membres à l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2026

« Unis pour les familles : fidèles à notre tradition, tournés vers l'avenir »

Version française — seul texte faisant foi.

Ce document comprend deux parties : **Partie I** — Orientations stratégiques ; **Partie II** — Annexe sur la dimension internationale.

PARTIE I — ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026–2031

Résumé exécutif

Le présent document énonce les orientations stratégiques proposées pour le mandat 2026–2031 de l'**Union Internationale des Organismes Familiaux** (« **Organisation Mondiale de la Famille** »). Présenté par les organisations membres réunies en vue de l'Assemblée générale extraordinaire, il est appelé à être adopté par celle-ci afin de fixer le cap de l'organisation pour cinq ans.

Il poursuit trois priorités fondatrices : rétablir des fondations institutionnelles saines et pleinement conformes au droit français ; ramener et engager les membres ; et renforcer l'action en faveur des familles, dans un contexte international marqué par les conflits, les déplacements, les transitions démographiques et les pressions économiques. Il fixe des orientations — non un chiffrage : sur cette base, le Conseil d'administration et le Bureau nouvellement élus établiront le programme de travail et le budget pluriannuels, assortis d'un cadre de résultats, qui seront soumis aux membres.

1. Identité, position et mandat

L'**Union Internationale des Organismes Familiaux**, connue sous le nom de « **Organisation Mondiale de la Famille** », est une organisation internationale au service des familles. Elle trouve son origine dans le premier Congrès mondial de la famille (Paris, 22–28 juin 1947), tenu dans le prolongement d'un congrès organisé à Bruxelles en 1946, et a été constituée en association de droit français par déclaration à la Préfecture de police de Paris le 9 février 1948 (récépissé n° 11.964), publiée au Journal officiel de la République française du 6 mars 1948. Régie par la loi du 1er juillet 1901, elle a son siège au 28, place Saint-Georges, 75009 Paris.

« Union Internationale des Organismes Familiaux » est sa dénomination enregistrée en France ; « Organisation Mondiale de la Famille » est le nom sous lequel elle est connue sur la scène internationale.

Depuis sa création, l'organisation constitue une plateforme mondiale au service des familles, en lien étroit avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions internationales, afin que la famille demeure reconnue comme cellule fondamentale de la société. Elle rassemble des organisations membres de toutes les régions du monde.

Mandat. L'organisation bénéficie du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) — le niveau le plus élevé ouvert à une organisation non gouvernementale — et coopère avec le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, afin que la perspective des familles éclaire les politiques mondiales.

Au moment d'ouvrir un nouveau mandat, l'organisation entend réaffirmer cette vocation et préciser sa position à la lumière des réalités qui pèsent aujourd'hui sur les familles.

2. La situation mondiale des familles aujourd'hui

Le contexte international dans lequel s'inscrit ce mandat est marqué par des pressions considérables sur les familles :

- **Conflits et déplacements forcés :** selon le HCR (Tendances mondiales 2025), environ 117,8 millions de personnes étaient déracinées de force fin 2025 — près d'une personne sur soixante-dix dans le monde —, les enfants y étant surreprésentés. Derrière ces chiffres, ce sont des familles séparées, déplacées, parfois durablement empêchées de se reconstruire.
- **Transitions démographiques :** vieillissement, recul de la natalité dans de nombreux pays et tensions nouvelles sur la solidarité entre les générations.
- **Pressions économiques :** coût de la vie, précarité et difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- **Transformation numérique :** des opportunités, mais aussi des risques accrus pour les enfants et les jeunes, et des préoccupations croissantes en matière de santé mentale.
- **Chocs climatiques et environnementaux :** ils fragilisent les conditions de vie des familles les plus exposées.

Ce contexte appelle une réponse à la hauteur. L'année 1994, proclamée Année internationale de la famille par les Nations Unies, et son trentième anniversaire en 2024 ont rappelé la centralité de la famille. Le Deuxième Sommet mondial pour le développement social (Doha, 4–6 novembre 2025) et la Déclaration politique de Doha qui en est issue ont réaffirmé, trente ans après Copenhague, l'urgence de replacer le développement social — et donc les familles — au cœur de l'agenda mondial.

Ces orientations s'inscrivent dans l'Agenda 2030 pour le développement durable et contribuent en particulier aux objectifs relatifs à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à l'égalité de genre, à la réduction des inégalités et à des institutions efficaces et inclusives. L'organisation entend contribuer à ce que les familles soient traitées non à la périphérie, mais au centre des politiques internationales.

3. Vision, valeurs et principes transversaux

Vision. Une organisation forte, transparente, inclusive et véritablement mondiale ; fidèle à sa tradition, mais ouverte à l'innovation ; qui parle avec conviction au niveau international et écoute avec humilité au niveau local.

Mission. Agir avec et pour les familles et leurs organisations, afin que leurs besoins et leurs voix soient reconnus et pris en compte dans les politiques publiques, aux niveaux local, national et international.

Valeurs et principes directeurs :

- **Légalité et conformité :** agir en pleine conformité avec la loi française et les statuts de l'organisation.
- **Transparence et intégrité :** rendre compte régulièrement aux membres.
- **Service et travail d'équipe :** une gouvernance collégiale, au service des membres et des familles.
- **Subsidiarité et proximité :** décider au plus près des réalités locales.
- **Solidarité :** entre les membres, entre les générations et entre les régions.

Principes transversaux, communs à tous les axes :

- **Approche fondée sur les droits :** ancrer l'action dans les droits humains internationalement reconnus.
- **Ne laisser personne de côté :** accorder la priorité aux familles et aux personnes les plus vulnérables.
- **Égalité de genre et non-discrimination :** promouvoir l'égalité et l'accès pour tous les membres de la famille.
- **Action fondée sur les données probantes :** fonder les décisions sur la recherche et l'expérience de terrain.

4. Axes stratégiques 2026–2031

Les axes ci-après énoncent des orientations et les changements recherchés. Ils ne comportent pas de chiffrage ni de plan d'action détaillé : ceux-ci relèveront du programme de travail et du budget pluriannuels établis par les organes élus, assortis d'un cadre de résultats.

Axe 1 — Fondations institutionnelles : conformité, gouvernance et soutenabilité

Rétablir et consolider des fondations institutionnelles saines est la condition de toute action durable. L'organisation s'attachera à assurer sa pleine conformité avec la loi française et ses statuts, à garantir un fonctionnement statutaire régulier de ses organes, à assurer la transparence financière et la reddition de comptes aux membres, et à bâtir une soutenabilité financière fondée sur la confiance, la prudence, la prévisibilité et la diversification des ressources.

Axe 2 — Engagement et retour des membres

La vitalité de l'organisation repose sur ses membres. L'organisation s'emploiera à reconnecter les membres qui s'étaient éloignés, à raviver leur participation et à élargir le réseau à de nouvelles organisations — associations, collectivités, gouvernements régionaux et nationaux, universités et instances parlementaires — afin de le rendre plus divers, plus résilient et plus influent.

Axe 3 — Plaidoyer et présence internationale

L'organisation renforcera sa présence et son influence auprès des Nations Unies et des autres institutions internationales, afin que les priorités familiales soient intégrées de manière transversale dans les agendas du développement, de l'action humanitaire et des droits humains. Dans ce cadre, elle plaidera pour une protection renforcée des familles touchées par les conflits armés et pour la facilitation du regroupement familial dans les situations de conflit et d'après-conflit, en s'appuyant sur les instruments internationaux existants — notamment les Conventions de Genève, la Convention relative aux droits de l'enfant et les résolutions pertinentes des Nations Unies — et, là où des lacunes subsistent, en soutenant l'élaboration de normes internationales dédiées.

Axe 4 — Protection des droits, équité et inclusion des familles

L'organisation soutient et renforce les familles dans toute leur diversité. Conformément à l'article 16(3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui reconnaît la famille comme « l'élément naturel et fondamental de la société », elle promeut des politiques fondées sur l'équité, la non-discrimination et le principe de ne laisser personne de côté, afin que chaque membre de la famille — quels que soient son âge, son genre ou son origine — puisse s'épanouir. Une attention particulière sera portée aux familles les plus vulnérables et à la lutte contre l'exclusion sociale.

Axe 5 — Jeunesse et solidarité intergénérationnelle

L'organisation soutiendra la jeunesse et valorisera l'expérience des aînés, en faisant de la famille un espace de croissance, de mentorat et de respect mutuel, propice à une résilience sociale durable.

Axe 6 — Réponse aux crises affectant les familles

L'organisation développera une capacité de réponse aux situations d'urgence qui frappent les familles — conflits, déplacements, catastrophes naturelles, pandémies —, afin de soutenir leur résilience par une assistance humanitaire et psychosociale, là où les besoins sont les plus aigus, en complémentarité avec les acteurs humanitaires compétents.

Axe 7 — Capacités, savoir et ancrage régional

L'organisation renforcera les capacités de ses membres par la formation et l'appui technique, fondera son action sur les données et la recherche, partagera les bonnes pratiques et contribuera au débat mondial par ses publications et sa participation aux grands rendez-vous internationaux. Elle privilégiera un ancrage régional permettant d'adapter son action aux réalités locales.

5. Parties prenantes et partenariats

L'organisation agit avec et pour ses organisations membres, et en partenariat avec les États, les entités du système des Nations Unies, les collectivités, les universités, la société civile et le secteur privé. Elle recherche des partenariats fondés sur la confiance, la complémentarité et la transparence, dans le respect de son indépendance et de sa mission.

6. Mise en œuvre, suivi et redevabilité

Une fois adopté par l'Assemblée générale extraordinaire, le présent document constituera le cadre stratégique du mandat 2026–2031. Sur cette base, le Conseil d'administration et le Bureau nouvellement élus établiront le programme de travail et le budget pluriannuels, qu'ils soumettront aux membres.

Chaque axe sera traduit en résultats attendus, assortis d'indicateurs, de situations de référence et de cibles, dans le cadre du programme de travail. L'organisation rendra compte régulièrement à ses membres et soumettra ses comptes et rapports d'activité à l'Assemblée générale, conformément à ses statuts et à la loi française, afin de demeurer une institution fidèle à sa mission, capable d'apprendre et de s'adapter aux besoins émergents.

7. Risques et hypothèses

La réalisation de ces orientations repose sur plusieurs hypothèses : le rétablissement d'un fonctionnement statutaire régulier ; la mobilisation et la contribution effective des membres ; la disponibilité de ressources suffisantes et diversifiées ; et un environnement international permettant l'action. Les principaux risques — désengagement des membres, fragilité financière, instabilité du contexte international — feront l'objet d'un suivi et de mesures d'atténuation dans le cadre du programme de travail.

Conclusion de la Partie I — Appel aux membres

Les organisations membres réunies appellent l'ensemble des membres à se rassembler autour de ces orientations. Il ne s'agit pas du projet d'une seule organisation, mais d'une responsabilité partagée : renouveler et renforcer une institution qui porte la voix des familles dans le monde.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que chaque enfant, chaque parent, chaque aîné puisse vivre dans la dignité et l'espérance.

« Unis pour les familles : fidèles à notre tradition, tournés vers l'avenir »

PARTIE II — ANNEXE STRATÉGIQUE : LA DIMENSION INTERNATIONALE

Reprendre et moderniser une présence historique

Objet

La présente annexe développe la dimension internationale des orientations qui précèdent. Elle expose, de manière concrète et pragmatique, comment l'organisation peut reprendre, renforcer et moderniser la présence internationale qu'elle a historiquement entretenue auprès des organisations internationales et régionales et du système des Nations Unies. Le point de départ est simple : l'organisation ne part pas de zéro ; elle réactive un acquis.

1. Une présence internationale déjà constituée

L'organisation dispose d'une présence internationale ancienne et documentée :

- **Origine et constitution.** L'organisation trouve son origine dans le premier Congrès mondial de la famille (Paris, 22–28 juin 1947), lui-même préparé par un congrès tenu à Bruxelles en 1946. Elle a été constituée en association de droit français par déclaration du 9 février 1948, publiée au Journal officiel du 6 mars 1948. Elle a adopté le nom « Organisation Mondiale de la Famille » en 1998, sa dénomination enregistrée en France demeurant « Union Internationale des Organismes Familiaux ». Sa mission initiale incluait la réunification des familles séparées par la Seconde Guerre mondiale et la représentation des familles auprès des gouvernements et des organisations internationales.
- **Statut aux Nations Unies.** Elle bénéficie du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), le niveau le plus élevé ouvert à une organisation non gouvernementale.

- **Coopération avec les agences.** Elle a entretenu des relations avec l'UNESCO, la FAO, l'OMS et d'autres enceintes, dont la Commission de la condition de la femme. Le 18 janvier 1986, elle a signé à Paris une Déclaration de solidarité avec l'UNICEF.
- **Reconnaissances des Nations Unies.** En 1987, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a désignée « Messager de la paix » (Peace Messenger, 15 septembre 1987), au titre de l'Année internationale de la paix. En 1998, elle a reçu un Certificat d'appréciation des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales) pour cinquante années de service au service des objectifs sociaux et économiques de la communauté internationale.
- **Ancrage régional.** Elle a entretenu des relations permanentes avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine (ex-Organisation de l'unité africaine) et l'Organisation des États américains, ainsi qu'une représentation officielle auprès des commissions économiques régionales des Nations Unies (Afrique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Asie occidentale) ; des conférences ont été tenues à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe.
- **Voix thématique.** Elle a porté, de longue date, une voix sur la famille, l'enfance, la protection sociale, la paix, l'éducation, la nutrition, la solidarité intergénérationnelle et le développement humain.

Ces éléments constituent un capital de légitimité et de réseau. La stratégie internationale consiste à les réactiver et à les moderniser — non à les recréer. Les pièces justificatives correspondantes (Déclaration de solidarité avec l'UNICEF, 1986 ; désignation comme Messager de la paix, 1987 ; Certificat d'appréciation, 1998) sont disponibles et peuvent être jointes en annexe documentaire.

2. Une logique de repositionnement : reprendre, renforcer, moderniser

Reprendre. Rétablir une présence effective et régulière là où l'organisation est représentée, à commencer par l'ECOSOC et les enceintes onusiennes de New York, Genève et Vienne.

Renforcer. Consolider les relations avec les agences spécialisées et les organisations régionales, en passant de contacts épisodiques à des points d'entrée thématiques stables.

Moderniser. Adapter la voix de l'organisation aux priorités contemporaines des familles et aux méthodes actuelles du plaidoyer international : contributions techniques concises, participation ciblée, partenariats et alignement sur l'Agenda 2030.

3. Axes pratiques d'action internationale

3.1 Présence structurée à l'ECOSOC et dans le système des Nations Unies

S'appuyer pleinement sur le statut consultatif général et en honorer les obligations (dont le rapport quadriennal), désigner des représentants accrédités à New York, Genève et Vienne, et assurer une participation stable aux sessions pertinentes (développement social, condition de la femme, forum politique de haut niveau).

3.2 Relations institutionnelles actives avec les agences spécialisées

Établir un référent et un point d'entrée thématique auprès de l'UNESCO, de la FAO, de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNFPA, d'ONU Femmes, d'ONU-Habitat et de l'OIT (éducation, sécurité alimentaire et nutrition, santé, enfance, population et famille, égalité de genre, familles et habitat, articulation travail-famille).

3.3 Réactivation des relations avec les organisations régionales

Réactiver, lorsque pertinent, les contacts avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine (y compris ses organes compétents sur l'enfance et la société civile) et le Conseil de l'Europe, et réengager les commissions régionales des Nations Unies auprès desquelles l'organisation dispose d'une représentation.

3.4 Participation aux conférences, déclarations, side events et réseaux thématiques

Contribuer aux processus intergouvernementaux et aux fora de la société civile, notamment les comités d'ONG sur la famille (New York, Vienne), par des interventions et des contributions de fond.

3.5 Partenariats avec les missions permanentes, les organismes internationaux et les centres académiques

Constituer un cercle de missions permanentes favorables, nouer des partenariats académiques pour l'expertise et les données, et élargir le réseau thématique de l'organisation.

3.6 Contributions techniques et plaidoyer

Produire des notes de politique concises et crédibles sur la famille, l'enfance, la jeunesse, le vieillissement, la paix, la migration, le regroupement familial, la pauvreté et la cohésion sociale, en appui à l'action internationale de l'organisation.

4. De l'acquis à l'objectif

Le tableau ci-après relie, pour chaque domaine, ce que l'organisation a eu, ce qu'elle peut réalistiquement retrouver à l'horizon de trois à cinq ans, et les actions clés correspondantes.

Domaine	Ce que l'organisation a eu	Objectif réaliste (3–5 ans)	Actions clés
ECOSOC et système ONU	Statut consultatif général auprès de l'ECOSOC ; participation ancienne à New York, Genève et Vienne.	Statut consultatif général pleinement exploité ; présence stable aux sessions pertinentes.	Désigner des représentants ; honorer le rapport quadriennal ; calendrier annuel de participation.
Agences spécialisées	Relations avec l'UNESCO, la FAO, l'OMS et d'autres enceintes ; solidarité avec l'UNICEF (1986).	Points d'entrée thématiques actifs avec 6 à 8 agences.	Un référent par agence ; contributions ciblées ; statut de partenaire lorsque pertinent.
Organisations régionales	Relations permanentes avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'OEA ; représentation auprès des commissions régionales de l'ONU ; conférences à Strasbourg.	Contacts réactivés avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine et le Conseil de l'Europe.	Cartographier les contacts ; lettres de reprise ; un événement régional par an.
Voix thématique et plaidoyer	Voix ancienne sur la famille, l'enfance, la paix, l'éducation, la nutrition et la solidarité intergénérationnelle.	Production régulière de contributions techniques et de plaidoyer.	Programme éditorial annuel ; porte-parole thématiques ; alignement sur l'Agenda 2030.
Réseau de partenaires	Liens avec les comités d'ONG sur la famille (New York, Vienne) et un réseau d'organisations familiales.	Cercle de missions favorables et partenariats académiques.	Réactiver les adhésions ; conventions avec 2 à 3 centres académiques ; réunions régulières.

5. Feuille de route et priorités

Horizon	Actions prioritaires	Responsables	Résultats attendus
Court terme (0–12 mois)	Honorer les obligations du statut consultatif général (rapport quadriennal) ; désigner les représentants à New York, Genève et Vienne ; cartographier les contacts historiques.	Bureau (Président, Vice-président) ; Secrétaire général.	Obligations à jour ; représentants accrédités ; base de contacts à jour.
Moyen terme (1–3 ans)	Établir un référent par agence ; reprendre contact avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine et le Conseil de l'Europe ; lancer un programme annuel de notes de	Secrétaire général ; représentants ; commissions thématiques du Conseil d'administration.	Présence régulière aux instances ; premières contributions publiées ; contacts régionaux réactivés.

Horizon	Actions prioritaires	Responsables	Résultats attendus
	politique ; participer aux sessions et side events.		
Long terme (3–5 ans)	Consolider des partenariats formels ; obtenir des rôles de co-organisation dans des processus pertinents ; intégrer les priorités familiales dans des déclarations internationales.	Conseil d'administration ; Bureau.	Présence internationale rétablie et reconnue ; influence mesurable ; réseau de partenaires stable.

Pièces documentaires disponibles : Déclaration de solidarité avec l'UNICEF (Paris, 18 janvier 1986) ; désignation comme Messager de la paix (15 septembre 1987) ; Certificat d'appréciation des Nations Unies (1998).

UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX

« Organisation Mondiale de la Famille »

STRATEGIC ORIENTATIONS 2026–2031

Document submitted by the member organizations to the Extraordinary General Assembly of 21 July 2026

"United for families: faithful to our tradition, turned towards the future"

English reference translation — in case of divergence, the French text prevails.

This document comprises two parts: **Part I** — Strategic orientations; **Part II** — Annex on the international dimension.

PART I — STRATEGIC ORIENTATIONS 2026–2031

Executive summary

This document sets out the strategic orientations proposed for the 2026–2031 mandate of the **Union Internationale des Organismes Familiaux** ("**World Family Organization**"). Submitted by the member organizations convened ahead of the Extraordinary General Assembly, it is intended to be adopted by that Assembly in order to set the organization's course for five years.

It pursues three founding priorities: to restore sound institutional foundations fully compliant with French law; to bring members back and engage them; and to strengthen action for families, in an international context marked by conflict, displacement, demographic transitions and economic pressures. It sets orientations — not costings: on this basis, the newly elected Board of Directors and Bureau will establish the multi-annual work programme and budget, together with a results framework, to be submitted to the members.

1. Identity, standing and mandate

The **Union Internationale des Organismes Familiaux**, known as the "**World Family Organization**", is an international organization serving families. It originated in the first World Family Congress (Paris, 22–28 June 1947), held in continuation of a congress convened in Brussels in 1946, and was constituted as an association under French law by declaration to the Prefecture of Police of Paris on 9 February 1948 (receipt No. 11,964), published in the Official Journal of the French Republic of 6 March 1948. Governed by the Law of 1 July 1901, it has its registered office at 28, place Saint-Georges, 75009 Paris.

"Union Internationale des Organismes Familiaux" is its registered denomination in France; "World Family Organization" is the name under which it is known internationally.

Since its creation, the organization has served as a global platform for families, in close connection with the United Nations and international institutions, so that the family remains recognized as the fundamental unit of society. It brings together member organizations from every region of the world.

Mandate. The organization holds General Consultative Status with the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC) — the highest level open to a non-governmental organization — and cooperates with the United Nations system and other international institutions so that the perspective of families informs global policies.

As it opens a new mandate, the organization intends to reaffirm this vocation and to clarify its position in the light of the realities that weigh on families today.

2. The global situation of families today

The international context of this mandate is marked by considerable pressures on families:

- **Conflict and forced displacement:** according to UNHCR (Global Trends 2025), some 117.8 million people were forcibly displaced at the end of 2025 — nearly one person in seventy worldwide — with children over-represented.

Behind these figures lie families that are separated, displaced and sometimes lastingly prevented from rebuilding their lives.

- **Demographic transitions:** population ageing, declining birth rates in many countries and new strains on solidarity between the generations.
- **Economic pressures:** the cost of living, precariousness and the difficulty of reconciling work and family life.
- **Digital transformation:** opportunities, but also heightened risks for children and young people, and growing mental-health concerns.
- **Climate and environmental shocks:** these undermine the living conditions of the most exposed families.

This context calls for a commensurate response. The year 1994, proclaimed International Year of the Family by the United Nations, and its thirtieth anniversary in 2024 recalled the centrality of the family. The Second World Summit for Social Development (Doha, 4–6 November 2025) and the resulting Doha Political Declaration reaffirmed, thirty years after Copenhagen, the urgency of placing social development — and therefore families — back at the heart of the global agenda.

These orientations are grounded in the 2030 Agenda for Sustainable Development and contribute in particular to the Goals relating to poverty, health, education, gender equality, the reduction of inequalities and effective, inclusive institutions. The organization intends to help ensure that families are treated not at the periphery, but at the centre of international policies.

3. Vision, values and cross-cutting principles

Vision. A strong, transparent, inclusive and truly global organization; faithful to its tradition, yet open to innovation; speaking with conviction at the international level and listening with humility at the local level.

Mission. To act with and for families and their organizations, so that their needs and voices are recognized and taken into account in public policies at the local, national and international levels.

Values and guiding principles:

- **Legality and compliance:** acting in full compliance with French law and the organization's statutes.
- **Transparency and integrity:** reporting regularly to members.
- **Service and teamwork:** collegial governance, at the service of members and families.
- **Subsidiarity and proximity:** deciding as close as possible to local realities.
- **Solidarity:** among members, between generations and across regions.

Cross-cutting principles, common to all strategic pillars:

- **Rights-based approach:** grounding action in internationally recognized human rights.
- **Leave no one behind:** giving priority to the most vulnerable families and individuals.
- **Gender equality and non-discrimination:** promoting equality and access for all family members.
- **Evidence-based action:** basing decisions on research and field experience.

4. Strategic pillars 2026–2031

The pillars below set out orientations and the changes sought. They do not include costings or a detailed action plan: these will fall to the multi-annual work programme and budget established by the elected bodies, together with a results framework.

Pillar 1 — Institutional foundations: compliance, governance and sustainability

Restoring and consolidating sound institutional foundations is the precondition for all lasting action. The organization will work to ensure its full compliance with French law and its statutes, to guarantee the regular statutory functioning

of its bodies, to ensure financial transparency and accountability to members, and to build financial sustainability founded on trust, prudence, predictability and the diversification of resources.

Pillar 2 — Member engagement and return

The vitality of the organization rests on its members. The organization will work to reconnect members who had drifted away, revive their participation and broaden the network to new organizations — associations, local authorities, regional and national governments, universities and parliamentary bodies — so as to make it more diverse, more resilient and more influential.

Pillar 3 — Advocacy and international presence

The organization will strengthen its presence and influence with the United Nations and other international institutions, so that family priorities are mainstreamed across the development, humanitarian and human-rights agendas. In this framework, it will advocate for stronger protection of families affected by armed conflict and for the facilitation of family reunification in conflict and post-conflict situations, drawing on existing international instruments — notably the Geneva Conventions, the Convention on the Rights of the Child and relevant United Nations resolutions — and, where gaps remain, supporting the development of dedicated international standards.

Pillar 4 — Protection of rights, equity and inclusion of families

The organization supports and strengthens families in all their diversity. In accordance with Article 16(3) of the Universal Declaration of Human Rights, which recognizes the family as "the natural and fundamental group unit of society", it promotes policies founded on equity, non-discrimination and the principle of leaving no one behind, so that every family member — whatever their age, gender or origin — can thrive. Particular attention will be given to the most vulnerable families and to combating social exclusion.

Pillar 5 — Youth and intergenerational solidarity

The organization will support young people and draw on the experience of older persons, making the family a space of growth, mentorship and mutual respect, conducive to lasting social resilience.

Pillar 6 — Response to crises affecting families

The organization will develop a capacity to respond to emergencies that strike families — conflict, displacement, natural disasters, pandemics — in order to support their resilience through humanitarian and psychosocial assistance, where needs are most acute, in complementarity with the competent humanitarian actors.

Pillar 7 — Capacities, knowledge and regional anchoring

The organization will strengthen its members' capacities through training and technical support, base its action on data and research, share good practices and contribute to global debate through its publications and its participation in major international gatherings. It will favour a regional anchoring that allows its action to be adapted to local realities.

5. Stakeholders and partnerships

The organization acts with and for its member organizations, and in partnership with States, United Nations system entities, local authorities, universities, civil society and the private sector. It seeks partnerships founded on trust, complementarity and transparency, while safeguarding its independence and its mission.

6. Implementation, monitoring and accountability

Once adopted by the Extraordinary General Assembly, this document will constitute the strategic framework for the 2026–2031 mandate. On this basis, the newly elected Board of Directors and Bureau will establish the multi-annual work programme and budget, which they will submit to the members.

Each pillar will be translated into expected results, with indicators, baselines and targets, within the work programme. The organization will report regularly to its members and will submit its accounts and activity reports to the General

Assembly, in accordance with its statutes and French law, so as to remain an institution faithful to its mission, able to learn and to adapt to emerging needs.

7. Risks and assumptions

The achievement of these orientations rests on several assumptions: the restoration of regular statutory functioning; the mobilization and effective contribution of members; the availability of sufficient and diversified resources; and an international environment that allows action. The main risks — member disengagement, financial fragility, instability of the international context — will be monitored and mitigated within the work programme.

Conclusion of Part I — A call to members

The assembled member organizations call on all members to rally around these orientations. This is not the project of a single organization, but a shared responsibility: to renew and strengthen an institution that carries the voice of families in the world.

Together, we can ensure that every child, every parent, every older person can live in dignity and hope.

"United for families: faithful to our tradition, turned towards the future"

PART II — STRATEGIC ANNEX: THE INTERNATIONAL DIMENSION

Reclaiming and modernizing a historical presence

Purpose

This annex develops the international dimension of the orientations set out above. It shows, in concrete and pragmatic terms, how the organization can reclaim, strengthen and modernize the international presence it has historically maintained with international and regional organizations and the United Nations system. The starting point is simple: the organization does not start from scratch; it reactivates an established asset.

1. An international presence already established

The organization has a long-standing and documented international presence:

- **Origin and constitution.** The organization originated in the first World Family Congress (Paris, 22–28 June 1947), itself prepared by a congress held in Brussels in 1946. It was constituted as an association under French law by declaration of 9 February 1948, published in the Official Journal of 6 March 1948. It adopted the name "World Family Organization" in 1998, its registered denomination in France remaining "Union Internationale des Organismes Familiaux". Its initial mission included the reunification of families separated by the Second World War and the representation of families before governments and international organizations.
- **Status at the United Nations.** It holds General Consultative Status with the Economic and Social Council (ECOSOC), the highest level open to a non-governmental organization.
- **Cooperation with agencies.** It has maintained relations with UNESCO, FAO, WHO and other bodies, including the Commission on the Status of Women. On 18 January 1986, it signed in Paris a Declaration of Solidarity with UNICEF.
- **United Nations recognitions.** In 1987, the Secretary-General of the United Nations designated it a "Peace Messenger" (15 September 1987), under the International Year of Peace. In 1998, it received a United Nations Certificate of Appreciation (Department of Economic and Social Affairs) for fifty years of service to the social and economic objectives of the international community.
- **Regional anchoring.** It has maintained standing relations with the League of Arab States, the African Union (formerly the Organisation of African Unity) and the Organization of American States, as well as official representation with the United Nations regional economic commissions (Africa, Europe, Latin America and the Caribbean, Western Asia); conferences were held in Strasbourg, seat of the Council of Europe.

- **Thematic voice.** It has long carried a voice on the family, childhood, social protection, peace, education, nutrition, intergenerational solidarity and human development.

These elements constitute a capital of legitimacy and network. The international strategy consists in reactivating and modernizing them — not in recreating them. The corresponding supporting documents (Declaration of Solidarity with UNICEF, 1986; designation as Peace Messenger, 1987; Certificate of Appreciation, 1998) are available and may be attached as a documentary annex.

2. A repositioning logic: reclaim, strengthen, modernize

Reclaim. Restore an effective and regular presence where the organization is represented, beginning with ECOSOC and the United Nations fora of New York, Geneva and Vienna.

Strengthen. Consolidate relations with the specialized agencies and regional organizations, moving from episodic contacts to stable thematic entry points.

Modernize. Adapt the organization's voice to the contemporary priorities of families and to current methods of international advocacy: concise technical contributions, targeted participation, partnerships and alignment with the 2030 Agenda.

3. Practical pillars of international action

3.1 Structured presence at ECOSOC and in the United Nations system

Draw fully on General Consultative Status and honour its obligations (including the quadrennial report), designate accredited representatives in New York, Geneva and Vienna, and ensure stable participation in the relevant sessions (social development, status of women, high-level political forum).

3.2 Active institutional relations with the specialized agencies

Establish a focal point and a thematic entry point with UNESCO, FAO, WHO, UNICEF, UNFPA, UN Women, UN-Habitat and the ILO (education, food security and nutrition, health, childhood, population and family, gender equality, families and habitat, work-family articulation).

3.3 Reactivation of relations with regional organizations

Reactivate, where relevant, contacts with the League of Arab States, the African Union (including its bodies competent for childhood and civil society) and the Council of Europe, and re-engage the United Nations regional commissions with which the organization holds representation.

3.4 Participation in conferences, declarations, side events and thematic networks

Contribute to intergovernmental processes and civil-society fora, notably the NGO committees on the family (New York, Vienna), through interventions and substantive contributions.

3.5 Partnerships with permanent missions, international bodies and academic centres

Build a circle of supportive permanent missions, forge academic partnerships for expertise and data, and broaden the organization's thematic network.

3.6 Technical contributions and advocacy

Produce concise, credible policy notes on the family, childhood, youth, ageing, peace, migration, family reunification, poverty and social cohesion, in support of the organization's international action.

4. From asset to objective

The table below links, for each area, what the organization has had, what it can realistically recover within three to five years, and the corresponding key actions.

Area	What the organization has had	Realistic objective (3–5 years)	Key actions
ECOSOC and UN system	General Consultative Status with ECOSOC; long-standing participation in New York, Geneva and Vienna.	General Consultative Status fully used; stable presence at the relevant sessions.	Designate representatives; honour the quadrennial report; annual participation calendar.
Specialized agencies	Relations with UNESCO, FAO, WHO and other bodies; solidarity with UNICEF (1986).	Active thematic entry points with 6 to 8 agencies.	One focal point per agency; targeted contributions; partner status where relevant.
Regional organizations	Standing relations with the League of Arab States, the African Union and the OAS; representation with the UN regional commissions; conferences in Strasbourg.	Reactivated contacts with the League of Arab States, the African Union and the Council of Europe.	Map the contacts; letters of re-engagement; one regional event per year.
Thematic voice and advocacy	Long-standing voice on the family, childhood, peace, education, nutrition and intergenerational solidarity.	Regular production of technical and advocacy contributions.	Annual editorial programme; thematic spokespersons; alignment with the 2030 Agenda.
Partner network	Links with the NGO committees on the family (New York, Vienna) and a network of family organizations.	Circle of supportive missions and academic partnerships.	Reactivate memberships; agreements with 2 to 3 academic centres; regular meetings.

5. Roadmap and priorities

Horizon	Priority actions	Responsible	Expected results
Short term (0–12 months)	Honour the obligations of General Consultative Status (quadrennial report); designate representatives in New York, Geneva and Vienna; map historical contacts.	Bureau (President, Vice-President); Secretary-General.	Obligations up to date; accredited representatives; contact base up to date.
Medium term (1–3 years)	Establish a focal point per agency; re-establish contact with the League of Arab States, the African Union and the Council of Europe; launch an annual programme of policy notes; participate in sessions and side events.	Secretary-General; representatives; thematic committees of the Board of Directors.	Regular presence at the relevant bodies; first contributions published; regional contacts reactivated.
Long term (3–5 years)	Consolidate formal partnerships; secure co-organization roles in relevant processes; integrate family priorities into international declarations.	Board of Directors; Bureau.	International presence restored and recognized; measurable influence; stable partner network.

Available documentary evidence: Declaration of Solidarity with UNICEF (Paris, 18 January 1986); designation as Peace Messenger (15 September 1987); United Nations Certificate of Appreciation (1998).